

L'APPRENTISSAGE EN BTS TOURISME ... C'EST :

- Un contrat de travail de 2 ans.
- Age minimum 16 ans
- Age maximum 30 ans.
- Rémunération variable de 43% à 61% du SMIC selon son âge et son année d'études.
- Rythme de l'alternance :
 - octobre à avril : 3 sem. lycée
2 sem. entreprise
 - mai à septembre : 100% entreprise
- Congés payés selon la législation en vigueur.

L'alternance entre un enseignement adapté et une expérience pratique en entreprise permet à l'apprenti de développer des compétences indispensables dans ce domaine, à savoir la capacité à négocier, l'adaptabilité, le sens de l'organisation et des responsabilités.

La formation par voie d'apprentissage permet au candidat de se confronter aux réalités concrètes et opérationnelles du métier, d'appréhender les mécanismes généraux de l'entreprise, d'en assimiler et intégrer la stratégie.

Une formation..... un emploi



Formation en alternance
Contrat d'apprentissage

B.T.S. Tourisme

Brevet de Technicien Supérieur



Lycée J-Paul de Rocca Serra
Rue Vincentello d'Istria
20137 PORTO-VECCHIO

04.95.70.33.11
06 73 46 01 90
btstourismepv@gmail.com

www.btstourismepv.com
<https://2a.gretacfa.corsica/>



Lycée J-P de Rocca Serra
PORTO-VECCHIO

LES MATIÈRES ENSEIGNÉES....

Enseignements hebdomadaires :

Culture générale et expression : 2h

Langue vivante 1 (anglais) : 3h

Langue vivante 2 (au choix) : 3h

Gestion de la relation clientèle touristique : 5h(*)

Tourisme et territoire : 5h

Cadre juridique : 2h

Marketing : 4h

Gestion : 2h

Production touristique : 2h

Gestion de l'information touristique : 3h

Atelier de professionnalisation : 3h

(*) Formation au système de réservation aérien Amadeus incluse



LES EMPLOIS CONCERNÉS...

Le titulaire du diplôme pourra exercer une compétence centrée sur la relation avec les touristes individuels ou collectifs d'une part et avec les offreurs de prestations touristiques d'autre part..

Le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel pouvant :

- Informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme.
- Finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial.
- Créer et promouvoir des produits touristiques.
- Accueillir et accompagner des touristes.
- Collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

LES ENTREPRISES...

Les entreprises du tourisme : agences de voyages, Tour Opérateurs, les plateaux d'affaires, les centrales de réservation, les structures du tourisme associatif, les croisiéristes, les parcs d'attraction et de loisirs,

Les organismes de tourisme territorial : offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux du tourisme, les parcs naturels, les associations de développement touristique.

Les entreprises de transport de personnes : compagnies aériennes, transporteurs maritimes, fluviaux, ferroviaires, les gestionnaires de ports de croisières, de plaisance ou d'aéroports, de télécabines.

Les entreprises d'hébergement : club, villages de vacances, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme social, chaînes hôtelières, centres de congrès et d'affaires.

LES ÉPREUVES D'EXAMEN....

Epreuves écrites :

- Culture générale et expression écrite 4h coef. 2
- Tourisme et territoire 3h coef. 3
- Elaboration prestation touristique 4h coef. 5

Epreuves orales CCF :

- Communication en langue anglaise 30 mn coef. 2
- Communication en langue vivante B 30 mn coef. 2
- Gestion de l'information touristique 20 mn coef. 3

Epreuve orale ponctuelle :

- Gestion relation clientèle touristique 45 mn coef. 4

Épreuves facultatives :

- Parcours professionnalisation étranger 20 mn coef. 1
- Projet de spécialisation 25 mn coef. 1
- Langue vivante étrangère C 20mn coef. 1